



RÈGLEMENT NUMÉRO 248-1-2018 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 248 DÉCRÉTANT DÉPENSE DE 181 494 \$ ET UN EMPRUNT DE 181 494 \$ POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC ».

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* permet à une Ville d'aider à la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a instauré un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec, et ce, conformément au règlement numéro 224 intitulé « Règlement pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* », tel qu'amendé;

CONSIDÉRANT QU'un organisme a déposé un projet de construction de logements sociaux pour familles à Sutton;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le conseil municipal avait prévu acquérir un terrain situé au coin de la rue Principale Sud et du chemin Jordan dont la valeur s'inscrivait dans le montant d'aide financière qui doit être apportée par la Ville dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 13 novembre 2014, le conseil a adopté le règlement numéro 248 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 181 494 \$ et un emprunt de 181 494 \$ pour l'achat d'un terrain dans le cadre du programme *AccèsLogis Québec* », et ce, conformément à la résolution numéro 2014-11-569;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons techniques, ledit terrain n'est pas adéquat pour le projet visé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire acquérir un autre terrain, en lieu et place du terrain visé par le règlement d'emprunt 248, soit le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE (4 848 224), au cadastre du Québec, circonscription foncière de Brôme, d'une superficie de 2 687,2 m², situé sur la rue Principale Sud, à Sutton;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 juillet 2018, et ce, conformément à la résolution numéro 2018-07-XXX;

POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT:

ARTICLE 1

Le titre du règlement numéro 248 est modifié par le remplacement du montant « 181 494 \$ » par le montant « 135 000 \$ ».

ARTICLE 2

L'article 1 du règlement numéro 248 est remplacé par l'article suivant :

« Dans le cadre du projet *AccèsLogis Québec* de la Société d'Habitation du Québec, le conseil est autorisé à acquérir le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE (4 848 224), au cadastre du Québec, circonscription



foncière de Brôme, d'une superficie de 2 687,2 m², situé sur la rue Principale Sud, à Sutton, le tout tel qu'il appert de l'évaluation détaillée faite par le directeur général en date du 21 juin 2018, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ». »

ARTICLE 3

L'article 2 du règlement numéro 248 est modifié par le remplacement du montant « CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS (181 494 \$) » par le montant « CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (135 000 \$) ».

ARTICLE 4

L'article 3 du règlement numéro 248 est modifié par le remplacement du montant « CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS (181 494 \$) » par le montant « CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (135 000 \$) ».

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Michel Lafrance
Maire

Julie Lamarche, OMA
Greffière

Avis de motion : **3 juillet 2018**
Adoption :
Approbation par le MAMOT :
Date de promulgation :



ANNEXE « A »

**ESTIMATION DES COÛTS D'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE
POUR ACCUEILLIR UN PROJET DE CONSTRUCTION D'HABITATIONS
DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC DE LA SHQ**

1.	Coût d'achat du terrain (offre d'achat acceptée, coût net)	104 988\$
2.	Études techniques du site (étude environnementale, phase 1 et géotechnique)	15 000\$
3.	Arpentage	5 000\$
4.	Frais de notaire	5 000\$
5.	Imprévus/contingences (4%)	5 012\$
	Total	<hr/> 135 000\$

PIERRE LARGY
Directeur général
21 juin 2018